



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

045-234500023-20170310-17_03_31_02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/03/2017

Conseil régional du Centre – Val de Loire
9, rue Saint Pierre-Lentin
CS 94117
45001 Orléans Cedex 1
Tél : 02 38 70 30 30 – Fax : 02 38 70 31 18
www.regioncentre-valde Loire.fr

Délibération de la Commission Permanente

CPR N° 17.03.31.02

OBJET : Direction de l'Agriculture et de la Forêt CAP FILIERES Adoption du CAP Grandes Cultures 2^{ème} génération Approbation d'une convention

La Commission Permanente du Conseil régional réunie le **10 mars 2017** à ORLEANS, après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil régional ;

Vu la délibération DAP n° 15.05.05 du 18 décembre 2015 portant délégation par l'Assemblée d'une partie de ses attributions à la Commission Permanente ;

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 10 ;

Vu la délibération DAP n° 16.01.02 du 04 février 2016 approuvant le règlement financier ;

Vu le budget régional et, s'il y a lieu, ses décisions modificatives ;

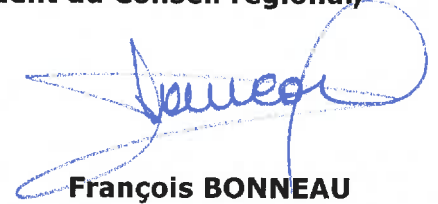
Vu l'avis favorable émis par la commission « Développement Economique, Economie Sociale et Solidaire, Agriculture, Transfert de Technologie » lors de sa réunion du 08 mars 2017 ;

DECIDE

- d'adopter le règlement du CAP en annexe A (programme avec fiches actions),
- d'approuver la convention de mise en place du CAP GRANDES CULTURES 2EME GENERATION (**annexe 1**) avec la Chambre Régionale d'Agriculture Centre Val de Loire, le programme d'actions (annexe A), le budget prévisionnel (annexe B).

- d'habiliter le Président du Conseil régional à signer l'ensemble des actes afférents à cette opération dont cette convention.

Le Président du Conseil régional,



François BONNEAU

SIGNE ET AFFICHE LE : 10 MARS 2017

N.B. : Le Président susnommé certifie le caractère exécutoire de cette décision qui peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans, 28 rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans CEDEX 1, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.



**CONTRAT D'APPUI AU PROJET DE FILIERE GRANDES
CULTURES 2EME GENERATION
2017-2021**

Entre,

La Région Centre-Val de Loire, sise 9 rue Saint-Pierre Lentin CS 94117- 45041 ORLEANS CEDEX 1, représentée par le Président du Conseil régional, Monsieur François BONNEAU, dûment habilité par la délibération de la Commission permanente régionale en date du 10 mars 2017 (CPR n°17.03.31.02), ci-après dénommée « La Région »,

d'une part,

La Chambre Régionale d'Agriculture du Centre-Val de Loire, Siret n°18450013000028, ayant son siège situé Cité de l'Agriculture, 13 avenue des droits de l'homme, 45921 ORLEANS Cedex 9, représentée par son Président, Monsieur Jean-Pierre LEVEILLARD,

d'autre part,

VU le plan de développement rural (PDR) Centre Val de Loire validé par la Commission Européenne le 07/10/2015,

VU les Lignes directrices 2014/C 204/01 de l'Union Européenne concernant les aides d'Etat dans les secteurs agricole et forestier et dans les zones rurales 2014-2020

VU le régime notifié SA.39618 (2014/N) aides aux investissements dans les exploitations agricoles liés à la production primaire

VU le Règlement exempté (UE) n°702/2014 de la Commission du 25 juin 2014 déclarant certaines catégories d'aides, dans les secteurs agricole et forestier et dans les zones rurales, compatibles avec le marché intérieur, en application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union Européenne

VU le régime cadre notifié SA 39677 (2014/N) "Aides aux actions de promotion des produits agricoles".

VU le régime d'aides exempté n° SA 40833 (2015/XA), relatif aux aides aux services de conseil dans le secteur agricole pour la période 2015-2020, adopté sur la base du règlement d'exemption agricole et forestier n° 702/2014 de la Commission européenne, publié au JOUE du 1er juillet 2014 ».

VU le régime cadre exempté de notification n° SA 40957 relatif aux aides à la recherche et au développement dans les secteurs agricole et forestier pour la période 2015-2020

VU le régime d'aides exempté n° SA 40979 (2015/XA), relatif aux aides au transfert de connaissances et aux actions d'information dans le secteur agricole pour la période 2015-2020, adopté sur la base du règlement d'exemption agricole et forestier n° 702/2014 de la Commission européenne, publié au JOUE du 1er juillet 2014.

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.1611-4 et L.4221-1,

VU la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 10,

VU le Budget régional et ses éventuelles décisions modificatives,

VU la délibération DAP n°16.01.02 du 04 février 2016 approuvant le règlement financier de la Région

VU la délibération de l'Assemblée plénière DAP n° 15.05.05 du 18 décembre 2015 donnant délégation à la Commission permanente régionale,

VU la communication relative à la politique agricole présentée par le Président du Conseil régional à la séance du 29 juin 2006,

VU la délibération DAP n°16.05.04 du 15 décembre 2016 approuvant le SRDEII – Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation de la Région Centre Val de Loire,

VU la délibération de la CPR du Conseil régional n° 17.03.31.02 du 10 mars 2017 adoptant le programme relatif au CAP GRANDES CULTURES 2EME GENERATION 2017-2021

IL EST CONVENU CE QUI SUIT

ARTICLE 1 - Objet

La présente convention définit les modalités d'exécution et de suivi du CAP GRANDES CULTURES 2EME GENERATION» co-construit avec la Chambre Régionale d'Agriculture du Centre-Val de Loire.

ARTICLE 2 – rappel des enjeux de la filière

Enjeux de la filière Grandes Cultures régionale et axes stratégiques

Les enjeux identifiés sont les suivants :

Trois enjeux ont été identifiés :

- Enjeu 1 : **Le revenu**. La filière grande culture est confrontée à l'érosion de sa compétitivité. Le nombre d'exploitations en difficulté s'accroît même en dehors d'année particulièrement compliquée comme 2016. Les contraintes de production, la concurrence de nouvelle région agricole sur les marchés jusque-là pourvoyeur de débouchés sont des éléments structurels d'évolution. C'est l'enjeu majeur de la filière.
- Enjeu 2 : **L'efficience** : la filière souhaite faire de l'agro écologie le cœur de ce projet. Cela implique des ruptures dans les pratiques de production pour accroître la durabilité des systèmes régionaux.

- Enjeu 3 : **La communication** : à l'intérieur de la filière pour avoir un effet démultiplicateur des actions menées, en dehors pour faire connaître cette filière et son poids dans l'écosystème rural du territoire.

ARTICLE 3 - Programme d'actions (annexe A)

Le programme détaillé des actions est présenté en annexe A

ARTICLE 4 - Budget

La Région affecte une subvention globale maximum de **3 418 005 € répartie entre les crédits de la politique agriculture régionale (2 915 885 €) et les crédits FEADER (502 120 €) sous réserve du vote des crédits** pour la réalisation du programme du CAP GRANDES CULTURES 2EME GENERATION. Le tableau récapitulatif en **annexe B** présente par volet les actions et opérations éligibles à une aide régionale.

ARTICLE 5 - Engagements des crédits pour le CAP GRANDES CULTURES 2EME GENERATION

L'engagement des crédits se fait opération par opération après délibération de la Commission permanente régionale ou du comité de programmation FEADER. Pour chaque projet prévu, la décision de financement de la Région pourra intervenir selon les modalités d'application définies en Commission permanente régionale ou du PDR (plan de développement rural).

Versement des crédits

Les modalités de versements seront précisées dans chaque délibération.

Le comptable assignataire pour les crédits de la Région est le payeur régional du centre.

ARTICLE 6 - Durée du CAP GRANDES CULTURES 2EME GENERATION

Le contrat est établi pour une durée de 4 années à compter de la date de sa signature.

ARTICLE 7 - Suivi du CAP GRANDES CULTURES 2EME GENERATION – Avenant

1. Compte rendu annuel

La Chambre Régionale d'Agriculture du Centre-Val de Loire adresse un rapport annuel d'activités à la Région.

2. Bilan à mi-parcours

Deux ans après la signature du contrat, La Chambre Régionale d'Agriculture du Centre-Val de Loire adresse un dossier de bilan à mi-parcours à la Région. Un avenant au contrat initial est, le cas échéant, établi après décision de la Commission permanente.

3. Fin de contrat – Evaluation

Afin d'évaluer l'efficacité des actions menées dans le cadre du CAP GRANDES CULTURES 2EME GENERATION, la Région se réserve la possibilité d'en mesurer l'impact direct et les effets induits.

ARTICLE 8 – Engagements du « porteur de projet collectif »

La Chambre Régionale d'Agriculture du Centre-Val de Loire s'engage à mettre en place et à animer le CAP GRANDES CULTURES 2EME GENERATION.

ARTICLE 9 - Information

Les maîtres d'ouvrage ont l'obligation d'apposer, sur les chantiers ou réalisations, la mention du soutien du Conseil régional aux opérations.

La Chambre Régionale d'Agriculture du Centre-Val de Loire s'engage également à faire figurer le logo de la Région sur tous les documents concernant le CAP GRANDES CULTURES 2EME GENERATION qu'elle éditera ou fera éditer durant la période couverte par le contrat.

ARTICLE 10 – Litiges

Tout litige lié à l'exécution de la présente convention sera de la compétence du Tribunal Administratif d'Orléans.

Fait en deux exemplaires originaux,
à Orléans, le 10 mars 2017

Pour le Président du Conseil régional
Et par délégation
Le Vice-Président

Pour la Chambre Régionale
d'Agriculture du Centre-Val de
Loire
Le Président

Harold HUWART

Jean-Pierre LEVEILLARD

Programme d'actions de la filière GRANDES CULTURES

Programme d'action

Programme d'action.....

AXE 1 : Gagner en compétitivité et durabilité afin de pérenniser les entreprises

Action 1.1 Prospectives et stratégies, accompagner et soutenir la mutation des entreprises agricoles.

Action 1.2 Appui au conseil à destination des agriculteurs

Action 1.3 Co-construire de nouveaux mécanismes dans un environnement instable.

Réussir la transition agro-écologique, nouveaux leviers de développement.....

Action 1.4 Changement climatique et grandes cultures en région Centre-Val de Loire : anticiper pour s'adapter, atténuer pour durer......

Action 1.5 Maîtriser le désherbage pour rester compétitif

Action 1.6 La transition numérique au service de l'agro-écologie.

Action 1.7 Biodiversité fonctionnelle et diffusion de pratiques agro-écologiques avec les agriculteurs : expérimentation, suivis, démonstration et communication

Action 1.8 Animer le réseau d'expérimentation afin de produire des références à partager.

AXE 2 : Mettre en place des chaînes de valeurs territoriales

Action 2.1 Collaborations inter-acteurs au sein des territoires pour développer la valeur ajoutée et l'agriculture biologique......

Action 2.1 BIS CAPEX Investissements physiques dans les exploitations agricoles.

Adapter nos filières d'excellence aux évolutions locales et internationales......

Action 2.2 Accompagner les agriculteurs de la région Centre Val de Loire dans la relance Nationale du blé dur.

Action 2.3 Pour un développement durable de la filière betteravière au champ : protection des silos en lien avec l'allongement des campagnes......

Action 2.4 Valorisation et plus-value de la culture de la luzerne sur nos territoires en Région Centre Val de Loire

AXE 3 : Communiquer et informer

Action 3.1 Communiquer sur la réalité de filière grande cultures en région Centre Val de Loire : enjeux stratégiques, qualité et emploi......

AXE 1 : Gagner en compétitivité et durabilité afin de pérenniser les entreprises**Action 1.1 Prospectives et stratégies, accompagner et soutenir la mutation des entreprises agricoles.**

Contexte et problématique	<p>Depuis plusieurs années, nous constatons une fragilisation économique des exploitations de grandes cultures. Ce constat national s'applique particulièrement en région Centre, où 37% des exploitations céréalières présentaient des revenus négatifs en 2014. Plusieurs raisons expliquent ce phénomène : volatilité des prix des céréales, tendance à la baisse des aides PAC, variabilité croissante des rendements, Pour ajouter à cette situation déjà difficile, les producteurs de grains de notre région traversent, en cette année 2016, une campagne culturale particulièrement catastrophique, marquée par des accidents climatiques sans précédent.</p> <p>Dans ce contexte, accompagner les exploitants vers plus de compétitivité face à un marché des grains mondialisé est un enjeu primordial.</p> <p>Si le constat est national, il est essentiel de prendre en compte les spécificités de notre région, tant dans la typologie des exploitations que dans la diversité des situations pédoclimatiques. Au-delà de l'évaluation des performances économiques, la première phase de diagnostic de cette étude portera aussi sur le lien entre performance et pratiques. Les pratiques techniques, mais aussi de gestion économique et financière devront être abordées, en prenant en compte, autant que possible, le comportement du chef d'exploitation vis-à-vis du risque.</p> <p>La pluralité des partenaires permettra de croiser les expertises, de partager les résultats de l'étude et de construire un discours commun, plus fort et transmissible auprès des agriculteurs.</p>
Objectifs	<p>Cette action vise à réaliser une étude prospective de la compétitivité des exploitations céréalières, type « céréales et oléo-protéagineux » en région Centre – Val de Loire. En prenant en compte les éléments cités ci-dessus, cette étude doit analyser la compétitivité des exploitations, identifier et confirmer des leviers de compétitivité, leurs enjeux, et surtout, les situations (exploitations, chefs d'exploitation) pour lesquels ils sont adaptés, à moyen et long terme. Ces leviers identifiés, il s'agira de proposer et mettre en œuvre les moyens de diffusion nécessaires pour les promouvoir et sensibiliser les agriculteurs, en mobilisant notamment les différents acteurs du territoire. Dans ce travail, on distinguera les différentes catégories d'exploitations selon leur potentiel pédoclimatique (potentiel faible, moyen, élevé).</p>
Description action	<p>L'action se déroulera en 3 grandes phases :</p> <p>A 11.1 : Diagnostic de la situation actuelle et identification des leviers actuels de compétitivité.</p> <p>Le diagnostic sera établi par un examen de l'hétérogénéité de la compétitivité entre exploitations, puis des approches statistiques de la corrélation entre la compétitivité définie par des indicateurs faisant consensus et ses facteurs d'explication potentiels (structurels, techniques, de gestion économique et financière, ...), identifiés au préalable par un collectif d'experts.</p> <p>Ce premier travail sera complété par une enquête terrain pour analyser les pratiques techniques, les modes de gestion, et les modes de prises de décision des chefs d'exploitations, intégrant notamment leur comportement vis-à-vis du risque.</p>

	<p>A 11.2 : Evaluation des enjeux de certains des leviers identifiés et approche prospective</p> <p>Il s'agira, à partir des leviers actuels de performances identifiés, de mesurer l'enjeu des plus pertinents, sur différents types d'exploitations, dans le contexte actuels et en faisant évoluer le contexte sous forme de scénarios. Le champ des leviers sera aussi bien technique que de gestion, avec un accent sur la gestion des risques : ils pourront être prospectifs : recherche de valeur ajoutée, des modes de financement ou outils de gestion des risques. Une approche par matrice de risque sera également utilisée. Ces leviers seront ensuite discutés et validés par l'ensemble des professionnels réunis dans le comité de pilotage de l'action.</p> <p>Dans les phases 1 et 2, un lien sera fait avec les résultats des audits stratégiques d'exploitation, financés par le Conseil Régional à la suite de la crise traversée par le secteur agricole régional à l'été 2016 sera un plus. De la même manière, le comité technique veillera à ce que les avancées des autres actions du CAP filière Grandes Cultures soient valorisées.</p> <p>A 11.3 : Diffusion des résultats des travaux et mise en œuvre des leviers.</p> <p>Une importance toute particulière sera portée à la diffusion des résultats des deux premières phases et aux vecteurs de mise en œuvre des leviers dans les exploitations. Les moyens de diffusion des résultats dépendront des leviers identifiés lors des phases 1 et 2. Il peut s'agir de réunions thématiques à destination des agriculteurs, d'interventions sur des meetings agricoles, d'articles dans la presse agricole, ...mais aussi de nouveaux vecteurs comme des formations. Via l'implication des divers partenaires dans les comités de pilotage et élargie de l'action, les résultats seront partagés et une sensibilisation à ces derniers sera faite auprès de l'ensemble des acteurs de la filière et du territoire, de manière à aboutir à un message commun.</p>
Résultats visés	<p>Identifier clairement les leviers de compétitivité :</p> <p>Adaptés à la diversité de contextes pédoclimatiques de la région</p> <p>Adaptés aux différents types d'exploitations rencontrés.</p> <p>Aisément activables par les agriculteurs sur leur exploitation</p> <p>Permettant une compétitivité à moyen et long terme (5, 10, 15 ans) des exploitations</p> <p>Evaluer leur possibilité de mise en œuvre, notamment en termes de financement.</p> <p>Avoir une communication efficace sur les leviers de compétitivité.</p> <p>Proposer un mode de suivi de leur mise en œuvre dans les exploitations de la région.</p>
Indicateurs de suivi	<p>Nombre de données de résultats économiques traitées</p> <p>Nombre de bases de données sollicitées pour la phase 1</p> <p>Nombre d'enquêtes réalisées</p> <p>Nombre de leviers testés</p> <p>Nombre d'actions de diffusion des résultats engagées</p> <p>Nombre d'agriculteurs touchés lors de la diffusion des résultats</p> <p>Nombre d'agriculteurs ayant mis en œuvre des leviers identifiés dans l'action sur leur exploitation en fin d'action.</p>
Pilote	Chambre Régionale d'Agriculture du Centre
Partenaires	CRAC, Crédit Agricole, FRSEA, Arvalis-Institut du végétal, Centres de gestion
Mise en	Participants au comité élargi : FDCUMA, AGPB, Coop de France,
	La mise en œuvre de l'action sera conduite par 3 comités :

œuvre	<p>Un comité de pilotage, constitué de représentants professionnels des différents partenaires. Ce comité sera amené à valider au fur et à mesure la méthodologie de l'étude, et à analyser les résultats. Les professionnels agricoles qui le composent seront sollicités pour juger de la validité sur le terrain des leviers identifiés.</p> <p>Un comité technique, constitué de collaborateurs de chacune des structures partenaires, chargé de proposer et mettre en œuvre la méthodologie de l'étude.</p> <p>Un comité élargi à de plus nombreuses OPA de la région (FDCUMA, Coop de France, organismes de collecte, instituts, ...), à qui seront présentés, pour chaque phase du projet, les principaux résultats, et qui pourront apporter leur éclairage sur ces derniers.</p> <p>En termes d'animation de l'action, on distinguera :</p> <p>L'animation générale, qui sera effectuée par la CRA (rédaction des cahiers des charges, secrétariat des instances...) ;</p> <p>L'animation spécifique à chacune des actions, qui pourra être confiée à d'autres organisations agricoles choisies au terme d'appels à propositions faisant l'objet d'un cahier des charges.</p> <p>En dehors des cahiers des charges liés aux animations des phases 1, 2 et 3, des cahiers des charges seront également préparés par la CRA pour lancer un appel à propositions auprès des centres de gestion pour la phase 1 (étude statistique de la compétitivité), et un appel à propositions pour la phase 2 (étude des leviers de compétitivité), afin de sélectionner le ou les organismes qui seront impliqués dans ces phases 1 et 2</p>
Calendrier	<p>A 11.1 : 1er semestre 2017</p> <p>Finalisation de la méthodologie de l'étude, acquisition et traitement des données</p> <p>Réalisation des enquêtes</p> <p>A 11.2 : à partir du 2ème trimestre 2017, jusqu'à fin 2017</p> <p>A 11.3 : Les actions de diffusion seront réparties à partir du 4ème trimestre 2017 et tout au long de l'année 2018</p>
Coût	<p>A 11.1 : Acquisition, préparation et traitement des données, réalisation d'enquêtes terrain complémentaires, élaboration du diagnostic et identification des premiers leviers : 65000 € (y compris 10 jours d'animation spécifique pour cette phase)</p> <p>A 11.2 : Etude approfondie de 3 leviers sur 4 cas-types : 65 000€ (y compris 10 jours d'animation spécifique pour cette phase)</p> <p>A 11.3 : Elaboration des moyens de diffusion et mise en œuvre : 30 000€</p> <p>Animation générale, pilotage, coordination = 11 000 € pour mémoire (convention CRACVL).</p> <p>Total : 171 000 €</p>
Participation Conseil Régional	<p>A 11.1 et 11.2 : 50 % du coût d'animation des phases 1 et 2 et de la réalisation des études soit 65 000 €</p> <p>A 11.3 50 % des frais de diffusion des résultats soit 15 000 €</p> <p>Total aide accordée : 80 000 €</p>
Demande Etat	
Autres financeurs	Co-financement des partenaires
Bénéficiaires	Partenaires et agriculteurs

Action 1.2 Appui au conseil à destination des agriculteurs

Contexte et problématique	<p>Au cours des dernières années, le contexte réglementaire et économique, dans lequel s'inscrivent les exploitations agricoles, est en perpétuelle évolution. Ce climat de changement constant rend de plus en plus difficile l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie d'exploitation à moyen et long terme. De plus, bien que les chefs d'exploitations aient à leur disposition une offre de conseil large sur une diversité de sujets (machinisme, phytosanitaire, bâtiment, ...), il semble qu'ils manquent d'appui quant à l'élaboration de la stratégie globale de leur exploitation.</p> <p>Dans le cadre de la crise agricole de 2016, la profession met en place un dispositif, soutenu par le Conseil Régional, d'audits stratégiques des exploitations permettant justement de déboucher sur un plan d'action concret pour l'entreprise. Ce plan d'action pouvant mettre en avant le besoin de l'agriculteur de se former ou d'avoir accès à du conseil sur un sujet spécifique, il apparaît pertinent d'inscrire ici une action permettant de limiter les coûts pour l'agriculteur du recours au conseil. Cette démarche n'étant pas « habituelle » pour la majorité des exploitants, une action d'animation et la communication devra être mise en place pour la réussite des objectifs.</p>
Objectifs	Cette action vise à encourager les agriculteurs, producteurs de grandes cultures, à avoir recours à des prestations de conseil, suite à un audit stratégique de leur exploitation.
Description action	<p>A 12.1 Appui au conseil : prise en charge d'une partie des frais engagés par l'agriculteur lorsqu'il fait appel à une prestation de conseil. Les prestations de conseil choisies par les agriculteurs dans le cadre de cette action pourront concerner un ensemble de sujets très divers. Il s'agit de permettre à l'agriculteur de bénéficier de la prestation la plus adaptée à son exploitation et à ces besoins.</p> <p>A 12.2 Animation spécifique. Coordination, sensibilisation des organismes de conseil et communication sur l'action.</p>
Résultats visés	<p>150 agriculteurs bénéficiaires la première année</p> <p>100 agriculteurs bénéficiaires par an les années suivantes</p> <p>Soit un total de 450 bénéficiaires sur la durée du programme</p>
Indicateurs de suivi	Nombre d'agriculteurs ayant recours à une prestation de conseil dans le cadre de cette action
Mise en œuvre	Organismes de conseil
Calendrier	La mise en place de cette action sera conditionnée dans le temps par le déroulé du dispositif plus global du Conseil Régional, pour le soutien à la réalisation d'audits stratégiques des exploitations, décidé à la suite des intempéries 2016
Coût	<p>A 12.1 Conseil aux agriculteurs : 1 journée par prestation de conseil soit $450 * 550\text{€} = 247\ 500\ \text{€}$</p> <p>A 12.2 Animation : 10 jours en 2017, 5 jours par an en 2018, 2019 et 2020.</p> <p>Soit un total de $25\ \text{jours} * 550\text{€/jour} = 13\ 750\text{€}$.</p>
Participation Conseil Régional	Un forfait de 200€ par prestation de conseil réalisée, soit, pour un objectif de 450 bénéficiaires sur la durée du programme : 90 000 € Total aide régionale : 90 000 €
Bénéficiaires	Agriculteurs

Action 1.3 Co-construire de nouveaux mécanismes dans un environnement instable.

Contexte et problématique	La réflexion stratégique à l’horizon 2025 de France AgriMer prône le renforcement de la résilience des filières, face aux aléas et à la volatilité des prix qui s'accroissent, rendant aléatoire les stratégies figées. Elle incite les agriculteurs à une réflexion plus intense, à court terme pour atténuer les fluctuations et réguler le revenu, à moyen terme pour sécuriser le chiffre d'affaires. Les différentes formes de gestion des risques : contractualisation, recherche de niches de commercialisation, assurance récolte/revenu, fonds de garantie (SIAGI, BPI,...), outils des opérateurs, optimisation fiscale... sont donc très importantes. Une analyse plus qualitative via Inosys met en évidence la prédominance de projets de plus en plus personnalisés. Dans ce contexte les exploitations avec un atelier spécialisé apparaissent comme plus stable économiquement via la diversification et la recherche de valeur ajoutée. Néanmoins elles sont souvent liées à un accès à l’irrigation, une possibilité de contractualisation avec un collecteur ou transformateur et la présence de main-d’œuvre saisonnière. Des réussites existent sur des niches comme en oisellerie qui restent néanmoins fragiles comme le montre l’arrêt de la production de quinoa après la saturation en volume du marché et une baisse de la qualité. Lors des états généraux de l’agriculture (Bourges, 2016) trois facteurs de réussite pour innover sont priorisés au même niveau : « être dans un projet collectif, collaboratif », « accéder aux solutions de financement », « identifier et mobiliser les ressources externes nécessaires au projet ».
Objectifs	Développer une logique de filière forte en sécurisant tous les acteurs en volume et qualité avec de nouveaux outils sur la base de : contractualisations, assurances, garanties,...
Description action	A 13.1 Appui à la participation des partenaires à la réflexion régionale sur les outils de financement, la gestion des risques ou la réalisation d’études sur les nouvelles formes de contractualisation A 13.2 Soutien au fond de garantie à destination des exploitations agricoles. A 13.3 Animation du dispositif
Résultats visés	Développement de la contractualisation entre les acteurs de la filière. Mise en place d’outils d’ingénierie financière accessibles et adaptés à la filière GC.
Indicateurs de suivi	Etudes sur la mise en place de nouveaux outils de contractualisation et de soutien. Mise en œuvre de ces nouveaux outils.
Mise en œuvre	Têtes de réseau : Coop de France, NACA, BioCentre, CRACVL
Calendrier	Sur la durée du CAP
Coût	A 13.1 Estimation 50 jours x 550 €/jour x 4 têtes de réseau soit 110 000 €. A 13.2 Compléter un fond de garantie. A 13.3 Estimation 5 jours soit 2 750 € Coût total : 112 750 €
Participation Conseil Régional	A 13.1 50% du coût soit 55 000 € A 13.2 Dotation de 1 000 k€ hors CAP A.13.3 Dans le cadre de l’animation du CAP. Total aide régionale : 55 000 €
Autres financeurs	Autofinancement des bénéficiaires
Bénéficiaires	Acteurs de la filière.

Réussir la transition agro-écologique, nouveaux leviers de développement.**Action 1. 4 Changement climatique et grandes cultures en région Centre-Val de Loire : anticiper pour s'adapter, atténuer pour durer.**

Contexte et problématique	<p>L'agriculture et le climat sont intimement liés et interdépendants. Alors qu'elle devra fournir un effort considérable pour faire face à la hausse de la population et aux modifications alimentaires l'agriculture est tout à la fois : « victime, cause et solution du réchauffement climatique » (Bruno Parmentier, 2014). La région Centre Val de Loire souhaite dès 2020 une réduction de 40% des GES dans le cadre du Plan Climat Energie Régional (PCER). En grandes cultures il s'agit particulièrement de réduction des apports minéraux azotés (traité dans le PEI Azote), du développement des légumineuses (luzerne, soja,..) et de stockage du carbone par des techniques culturales et le développement de l'agroforesterie. Le taux de croissance annuel du stock de carbone dans les sols qui permettrait de stopper l'augmentation actuelle du CO2 dans l'atmosphère est de 4 ‰. C'est aussi le nom de l'initiative lancée par la France dans le cadre de la COP21 – Paris 2015. L'unité INFOSOL de l'INRA Orléans travaille sur des cartographies prédictives des teneurs et des stocks de carbone des sols, le lien avec le CAP permettra de comparer les potentiels de stockage théorique avec la pratique de nouvelles conduites. Météo-France annonce pour 2050 des sécheresses d'une ampleur inconnue. C'est une menace sur l'irrigation et les possibilités de diversification des assolements au titre de l'agroécologie. Elle fragiliserait l'existence de filières entières de production (sucrierie, conserverie, semence, pomme de terre, circuits courts...) conditionnées par l'accès à l'eau sur 1/5 des surfaces de la région Centre (437 000 ha irrigable sur 2 millions ha de SAU). Des liens sont établis avec le CAP pour développer les synergies entre la recherche, le développement et les besoins de la filière. Cela porte notamment sur le projet de recherche régional PIVOTS et la plateforme sur les Echanges Sol-Atmosphère (PESA) sera installée sur la ferme de l'INRA de Nouzilly. De même l'action sera en lien avec l'Observatoire Régional dur l'Agriculture et le Changement climatique (ORACLE) en cours de constitution avec la CRACVL et l'Agence de l'eau pour 2017 afin d'intégrer ses projections climatiques.</p>
Objectifs	<p>Réussir la transition agro-écologique via l'acquisition de nouvelles références : système de culture, diminution des intrants, développement de la luzerne...</p> <p>Atteindre les objectifs du PCER (action 16) en contribuant au stockage de 55 000 teq CO2/an via la mise en œuvre de systèmes de cultures adaptés, un état des lieux sur la fertilité des sols.</p> <p>Prévenir les tensions entre usagés sur la répartition de la ressource en eau.</p> <p>Développer des synergies régionales entre la recherche, le développement et les acteurs économiques.</p>
Description action	<p>A 14.1 Acquisition de références pour la transition agro-écologique. Expérimentations sur la mise en œuvre des cultures dans des couverts vivants, trois cultures en deux ans,...</p> <p>A 14.2 Luzerne. Expérimentations et suivi de parcelles : implantation, mélanges variétaux, amélioration de la qualité des fourrages,... Ces programmes devront répondre aux enjeux du CAP.</p> <p>A 14.3 Accompagner des groupes d'agriculteurs dans le développement du stockage carbone dans les sols : la réduction de travail du sol, l'intensification des couverts végétaux,... Caractériser finement la fertilité des sols (REVA). Partager les protocoles avec</p>

	<p>l'INRA Orléans INFOSOL, en déduire une estimation des Teq CO2 stockés par les évolutions de pratique en région Centre.</p> <p>A 14.4 Efficience de l'eau : cultures associées, semis sous couvert, tolérance variétale au stress hydrique, cultures nouvelles... Combiner plusieurs facteurs (OAD, capteurs plantes, imagerie aérienne, tolérances, irrigation de précision...). Participer au comité de pilotage de la plateforme PESA.</p> <p>A 14.5 Agroforesterie : capitaliser les expériences régionales, sensibiliser et accompagner les porteurs de projet avec par l'association régionale d'agroforesterie.</p> <p>A 14.6 Transfert des références. Mise à disposition des résultats auprès des agriculteurs pour une mise en œuvre en lien avec la triple performance : économique, écologique et sociale.</p>
Résultats visés	<p>Intensifier le stockage du carbone, développer la fertilité naturelle des sols.</p> <p>Acquérir de nouvelles références techniques sur les besoins en eau de nouveaux systèmes de cultures.</p> <p>Evaluer les économies d'eau réalisables par la combinaison de moyens innovants.</p> <p>Contribuer au changement des pratiques des agriculteurs.</p>
Indicateurs de résultats	<p>Estimation des Teq CO2 stockés par les évolutions de pratique en région Centre (dont agroforesterie).</p> <p>Evaluation annuelle des besoins et économies en eau réalisés ou réalisables.</p> <p>Caractérisation de la fertilité des sols de la région Centre (y compris en AB)</p>
Indicateurs de suivi	<p>Nouvelles références en rupture.</p> <p>Nombre d'agriculteurs engagés dans les actions collectives pour le stockage du carbone et la caractérisation de la fertilité des sols (REVA)</p> <p>Diffusion des références sur les besoins en eau des nouveaux systèmes de cultures, innovations issues des démarches multifactorielles.</p> <p>Nombre de réunions autour de la plateforme PESA et des travaux de l'INRA INFOSOL.</p>
Pilotes	Chambre régionale d'agriculture du Centre Val de Loire,
Mise en œuvre	CRACVL, Chambres d'agriculture, FDGEDA, Instituts techniques, Association régionale d'agroforesterie, Biocentre...
Partenaires	INRA Orléans, INRA Nouzilly, ORACLE, Arbocentre (à la mi-parcours)
Calendrier	<p>Stockage du carbone, repérage des groupes collecte des références 2017, début des expérimentations automne 2017.</p> <p>Agroforesterie : printemps 2017</p> <p>Gestion de l'eau printemps 2017</p>
Coût	<p>A 14.1 Rupture dans nos références : 158 400 € (72 jours x 4 ans).</p> <p>A 14.2 Luzerne : 121 300 € dont expérimentation 66 k€ (30 jours x 4 ans), suivi de parcelles 52 800 € (24 jours x 4 ans) et 2 500 € de prestation d'analyses.</p> <p>A 14.3 Stockage du carbone : 517 750 € dont suivi de groupes d'agriculteurs 99 k€ (60 jours x 3 ans) avec au moins un groupe en AB, 160 k€ prestation analyse fertilité des sols, 255 200 € expérimentation (116 jours x 4 ans) et 3 000 € prestations d'analyses carbone.</p> <p>A 14.4 Efficience de l'eau : 132 000 € dont acquisition de nouvelles références 88 k€ (40 jours x 4 ans) et combinaison de facteurs 44 k€ (20 jours x 4 ans)</p> <p>A 14.5 Agroforesterie : 44 000 € (20 jours x 4 ans)</p> <p>A 14.6 Transfert : 8 250 € (5 jours x 3 ans)</p> <p>Coût total action = 981 150 €</p>

Participation Conseil Régional	<p>A 14.1 Rupture dans nos références : 50% du coût d'expérimentation soit 79 200 €</p> <p>A 14.2 Luzerne :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 70% expérimentation : 46 200 € - 50% suivi de parcelles et prestation d'analyses soit 27 650 € <p>A 14.3 Stockage du carbone :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 20 % de l'accompagnement des groupes d'agriculteurs soit 19 800 € - 50 % du coût des analyses de fertilités des sols soit 80 000€ - 50 % du coût des expérimentations soit 127 600 € - 50% du coût de la prestation soit 1 500 €. <p>A 14.4 Efficience de l'eau :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 50% acquisition de nouvelles références soit 44 000 € - 70% sur l'expérimentation combinaison de facteurs soit 30 800 € <p>A 14.5 Agroforesterie :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 50% soit 22 000 € <p>A 14.6 Transfert : 20 % de 8 250 soit 1650 €</p> <p>Total aide régionale = 480 400 €</p>
Autres	PRDAR, France Agri Mer sur appel à projet, Union Européenne au travers du FEADER, agriculteurs.
Bénéficiaires	Agriculteurs en grandes cultures de la région

Action 1.5 Maîtriser le désherbage pour rester compétitif

Contexte et problématique	En région Centre Val de Loire, le désherbage des grandes cultures est un enjeu majeur pour les prochaines années. Les adventices sont l'un des premiers facteurs limitant, les solutions herbicides seront limitées et le développement d'adventices à fort enjeux en termes de santé publique doit être pris en compte (ambroisie, datura, graminées relais de l'ergot..). Une augmentation considérable des coûts de désherbages ne permet pas pour autant une maîtrise satisfaisante. Cela pèse fortement sur la compétitivité des grandes cultures de la région et va s'accroître avec la mise en place de la réglementation sur les certificats d'économie des produits phytosanitaires (CEPP), les restrictions en cours et à venir. Pour faire face à cette situation, les instituts, les chambres d'agriculture et les acteurs du conseil agricole développent des techniques, des outils et des stratégies permettant de tester des innovations, de proposer des solutions alternatives, d'éloigner les risques d'apparition de résistance et de réduire les risques de transfert vers les eaux. Cette recherche se fait à l'échelle des systèmes de cultures en lien avec les connaissances sur le positionnement des molécules. Les pratiques des agriculteurs évoluent peu alors que l'effet bénéfique de certaines pratiques est déjà connu et partagé au sein de la communauté de conseil. Une des difficultés évoquée est qu'il n'y a pas de solutions facilement généralisables. Chaque situation nécessite un diagnostic personnalisé permettant de construire un itinéraire technique « sur mesure ».
Objectifs	Animer régionalement la communauté du conseil désherbage via le Comité technique désherbage grandes cultures. Acquérir des références technico-économiques pour accompagner la modification des pratiques et à évaluer des systèmes de cultures plus robustes sur le volet de la gestion des adventices. Elaborer et diffuser de nouvelles méthodologies de diagnostic et d'accompagnement des agriculteurs
Description action	A 15.1 Appui collectif aux agriculteurs via des groupes «désherbage» à l'échelle départementale : les agriculteurs échangent sur leurs pratiques accompagnés par un conseiller spécialisé, appui possible par les experts des instituts. Le projet de réflexion autour du désherbage contribuera ainsi à l'animation d'un territoire agricole (diversification des assolements,...). A 15.2 Acquisition de références. Mise en place d'acquisition de références (« expérimentation partagée » ou «classique ») sur les thématiques innovantes pour nourrir la démarche d'accompagnement collectif. A 15.3 Animation d'un groupe régional désherbage en synergie avec le groupe adventice du BSV. A 15.4 Communication. Compilation des résultats, rédaction d'un message de synthèse témoignages vidéo à destination des agriculteurs.
Indicateurs de résultats	Evolution des performances économiques et de durabilité attendues par les modifications des pratiques au travers de quelques indicateurs clés.

Indicateurs de suivi	Nombre de réunions et d'agriculteurs bénéficiant des appuis collectifs Nombres de références mises en place Nombre de réunions de concertation du groupe régional.
Pilotes	Arvalis et Terres Inovia et CA45 (Thierry Bordin) en lien avec le groupe BSV.
Mise en œuvre	ARVALIS Institut du végétal, Terres Inovia, OS, Chambres d'agriculture, CETA CB 36, UCATA...
Partenaires	Groupe adventices BSV, firmes phytosanitaires, fabricants de matériels, ecopphyto 2...
Calendrier	Démarrage en 2017 pour la durée du CAP grandes cultures
Coût	A 15.1 Accompagnement de 6 groupes de 10 à 20 agriculteurs : 40 jours/an (6 j/groupe) x 550 € x 4 ans = 88 k€ A 15.2 Essais acquisitions références 50 jours x 550 €/jour x 4 ans = 110 k€. Appui des plateformes d'essais systèmes pour étudier l'effet cumulatif de la combinaison de pratiques agronomiques et chimiques. A 15.3 Animation 7 jours x 550 €/jour x 4 ans = 15 400 €. A 15.4 Transfert. Compilation des résultats des expérimentations annuelles et pluriannuelles, rédaction d'un message de synthèse : 10 j/an x 550€ x 4 ans = 22 k€. Vidéos, témoignages : 4 vidéos/an x 1000 € x 4 ans = 16 k€ Coût total : 251 400 €
Participation Conseil Régional	A 15.1 50% du coût soit 44 000 € A 15.2 70% du coût d'expérimentation soit 77 000 € A 15.3 50% du coût d'animation de cette action soit 7 700 € A 15.4 20 % du coût éligible à l'AAP transfert soit 7 600 € Montant d'aide total : 136 300 €
Demande Etat	PRDA lien avec l'action agronomie 121.
Autres financeurs	Autofinancement, Union Européenne au travers du FEADER
Bénéficiaires	Agriculteurs

Action 1.6 La transition numérique au service de l'agro-écologie.

Contexte et problématique	La transition numérique doit permettre de réduire l'empreinte environnementale de l'agriculture. L'étude Pricecooperswaterhouse, 2016 sur l'agriculture et le numérique met en avant que : « Si les technologies ont largement progressé, la problématique liée à leur déploiement et leur usage effectif reste un enjeu clé ». Notre région présente la particularité d'avoir de nombreux réseaux dynamiques : Les champs du possible, Agreentechvalley, Coop et Tech,... Le schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation de la Région Centre-Val de Loire (SRD2I 2016-2021) considère que cette transition constitue, si nous savons l'accompagner, des opportunités pour notre économie régionale. Aussi il est crucial de placer l'humain, les agriculteurs d'aujourd'hui et de demain au cœur du développement. « Pour accompagner la transition agro-écologique, les exploitants agricoles souhaitent être accompagnés dans leurs investissements (Etats Généraux, Bourges 2016). De fait l'enjeu est ici le déploiement effectif de différentes technologies, en concertation avec les initiatives et programmes en cours (Pcae, Ecophyto, appels à projets,...). Ceci au niveau des exploitations agricoles, en lien avec les acteurs existants, en impliquant aussi les fermes des lycées de la région pour réussir la transition agro-écologique et transformer « ces défis en atouts pour l'emploi ».
Objectifs	Mettre en œuvre en conditions réelles différentes technologies au service de l'agro-écologie. Mesurer et valider les résultats économiques, techniques, environnementaux, la faisabilité et les compétences nécessaires. Concertation des acteurs régionaux, dépôt de projets PEI.
Description action	A 16.1 Animation de l'action qui devra à terme être mise en cohérence avec l'action de la CA28 et le financement Régional rattaché. A 16.2 Etudes spécifiques préalables au déploiement terrain d'une technologie et protocoles de suivi si nécessaire. Travail en partenariat avec les lycées agricoles du territoire et notamment le Chesnoy et la Saussaye. A 16.3 Aide à l'investissement conditionnée par les résultats des études et expérimentations. A 16.4 Communication, transfert.
Indicateurs de résultats	Contribution à la transition agro-écologique des technologies déployées. Contribution au déploiement de nouvelles technologies auprès des agriculteurs. Intégrer les nouvelles technologies dans les lycées agricoles.
Indicateurs de suivi	Nombre de technologies déployées et d'agriculteurs utilisateurs. Nombre de travaux avec les lycées agricoles de la région. Protocoles d'évaluation Dépôt de PEI. Liens avec le Pcae, comité ECOPHYTO, Champs du possible, agreentechvalley, réseaux de fermes connectées, DIGIFERMES Réalisation de supports et outils de communication (transfert)
Pilotes	CA28 – CA 45
Partenaires	ARVALIS, TERRES INOVIA Lycées agricoles, Chambres d'agricultures, FDGEDA18, Coop de France, NACA, Biocentre,...
Calendrier	Sur la durée du CAP avec une révision à mi-parcours.
Coût	A 16.1 Animation : 15 jours/an x 550 €/jour x 4 ans = 33 000 € A 16.2 Etudes : 160 000 €

	<p>A 16.3 Selon projets 1 000 000 €</p> <p>A 16.4 Transfert 66 000 €. Communication, compilation des résultats des expérimentations annuelles et pluriannuelles, rédaction d'un message de synthèse, vidéos, témoignages.</p> <p>Coût total : 1 259 000 €</p>
Participation Conseil Régional	<p>A 16.1 50% soit 16 500 €</p> <p>A 16.2 50% soit 80 000 €</p> <p>A 16.3 240 000 € Condition d'intervention PCAE voir fiche CAPEX action 2.1 bis..</p> <p>A 16.4 Mesure transfert : 20 % de la dépense éligible à l'AAP soit 13 200 €</p> <p>Total aide régionale : 349 700 €.</p>
Demande Etat	
Autres financeurs	Autofinancement des acteurs, Europe au travers du FEADER.
Bénéficiaires	Agriculteurs

Action 1. 7 Biodiversité fonctionnelle et diffusion de pratiques agro-écologiques avec les agriculteurs : expérimentation, suivis, démonstration et communication

Contexte et problématique	<p>Le maintien de la biodiversité est un enjeu majeur pour notre société qui se traduit de plus en plus dans les politiques publiques : Stratégies Nationale et Régionale pour la Biodiversité, Politique Agricole Commune (Ex : Surfaces d'Intérêt Ecologique), Ecophyto, Trame Verte et Bleue, Loi Biodiversité...</p> <p>En région parmi les programmes structurant associant des partenaires variés (agricoles, cynégétiques, naturalistes, recherche, enseignement...) on peut notamment citer : le programme Agrifaune Centre-Val de Loire depuis 2012, le Casdar IBIS (Intégrer la Biodiversité dans les Systèmes d'exploitation agricole) de 2008 à 2010, l'étude des freins et leviers à la prise en compte de la biodiversité, réalisée dans le cadre du Réseau rural régional de 2011 à 2013... Depuis 2014 et jusqu'en 2020 la CRA Centre-Val de Loire mène une action dans le cadre du PRDAR (Programme Régional de Développement Agricole) visant à mieux intégrer la biodiversité « fonctionnelle » dans le conseil agricole. A partir de 2017 et jusqu'à 2019, le projet « ARENA », piloté par Arvalis, auquel trois Chambres d'agriculture de la région participent visera à évaluer la régulation biologique des ravageurs par les auxiliaires en grandes cultures. Sur ce sujet vaste, complexe et mal connu de la biodiversité fonctionnelle, les certitudes scientifiques sont encore loin d'être atteintes. C'est pourquoi les solutions sont également à co-construire de façon pragmatique avec l'ensemble des acteurs et les agriculteurs. Dans le cadre du Cap-Filière Grandes Cultures, des actions pourront être proposées visant à renforcer et compléter les travaux engagés par les différents acteurs de la région Centre Val de Loire.</p>
Objectifs	<p>Proposer un projet partagé par un maximum d'acteurs au moment de la révision à mi-parcours. En effet les moyens actuellement engagés (2,7 ETP pour les Chambres d'Agriculture) ne permettent pas d'aller au-delà pour le moment.</p> <p>Appui à des projets en cours de développement : développement de la biodiversité fonctionnelle, continuités écologiques, responsabilité sociale des entreprises (RSE), développement de filières et réponses aux cahiers des charges clients, amélioration du service de pollinisation,...</p>
Description Action	<p>A 17.1 Préfiguration d'un projet régional commun sur la "biodiversité fonctionnelle". Proposer un projet partagé à mi-parcours.</p> <p>A 17.2. Accompagnement de projet en lien avec les thématiques identifiées :</p> <p>Promotion d'actions de restauration de bordures de champs à problème par l'implantation de couverts pérennes de flore sauvage : accompagnement d'actions de démonstration en faveur de la restauration de bordures en champs.</p> <p>Intégrer la biodiversité dans le cadre économique des coopératives et les filières en grandes cultures (colza, blé, orge...).</p> <p>Améliorer en systèmes de grandes cultures, les ressources pollinifères et nectarifères, nécessaires à l'abeille domestique et aux pollinisateurs sauvages en zone de plaine ouverte.</p> <p>Autres à définir sur la durée du projet,...</p>
Indicateurs de résultats	<p>Dépôt d'un projet partagé</p> <p>Réalisation des projets</p>
Indicateurs de suivi	<p>Nombre de jours consacrés à l'animation des réseaux</p> <p>Nombre de projets soutenus.</p>

Pilotes	Chambre Régionale d'Agriculture du Centre Val de Loire
Mise en œuvre	Hommes et Territoires, acteurs impliqués sur les projets dont les partenaires ci-dessous.
Partenaires	Réseau Agrifaune, Coopératives et Négoce adhérents à Hommes et Territoires Coop de France, acteurs apicoles, experts sur pollinisateurs sauvages...
Calendrier	2017-2021
Coût	A 17.1 Pour mémoire pour les chambres d'agriculture 2,7 ETP soit 440 k€/an A 17.2 : 160 000 € Coût total : 600 000 €
Participation Conseil Régional	A17.1 : Néant A 17.2 : 50% soit 80 000 €. Taux maximal de 80% possible selon cadre d'intervention en vigueur. Total aide régionale : 80 000 €
Autres financeurs	PRDAR : 40%, Plan National d'Action "France, Terre de pollinisateurs".
Bénéficiaires	Agriculteurs, habitants de la région Centre Val de Loire

Action 1.8 Animer le réseau d'expérimentation afin de produire des références à partager.

Contexte et problématique	Le contexte d'exercice du métier d'agriculteur est fluctuant. L'acquisition de références ne peut se réaliser qu'en se situant sur des territoires (géographiques, climatiques,...) et des systèmes d'exploitations (économie, environnement, emplois,...) à un moment donné. C'est pourquoi la multiplication des expériences est importante et ne prend tout son sens que dans une mutualisation pour une analyse partagée. Par ailleurs les nouvelles thématiques sont complexes à mettre en œuvre et nécessitent des dispositifs originaux, très souvent pluriannuels et lourds financièrement. Ceci milite pour un rapprochement et une rationalisation des moyens. En effet, les expérimentations sont l'objet de nombreux acteurs dans le cadre de partenariats locaux, régionaux ou national. Dans le cadre du premier CAP, un travail concerté a pu voir le jour. L'enjeu de ce nouveau cap est de transformer cette concertation en habitudes de travail au service des enjeux de la filière, tout en veillant au bon déroulement des actions programmées.
Objectifs	Concertation entre les acteurs. Mettre en œuvre les expérimentations et partager les résultats. Fédérer les accompagnements de groupe d'agriculteurs. Communiquer les résultats auprès des prescripteurs et des agriculteurs.
Description action	A 18.1 Animation du réseau des expérimentateurs et accompagnateurs de groupes. Partage en amont de la réalisation des protocoles, établissement de tronc communs. Appui pour la définition des thèmes afin qu'ils correspondent aux enjeux partagés de la filière. Co-construction de l'animation et du recueil de données en vue de produire des références à partager. Appui administratif. A 18.2 Acquisition de références. Superviser la mise en œuvre des expérimentations et le partage des résultats. A 18.3 Communication des résultats auprès des agriculteurs : Ensemble des actions de transfert.
Indicateurs de résultats	Evolution des performances économiques et de durabilité attendues par les modifications des pratiques au travers de quelques indicateurs clés.
Indicateurs de suivi	Activité du réseau : réunion du comité des expérimentateurs. Nombre de publications de références. Nombre d'agriculteurs impliqués.
Pilote	CRACVL
Mise en œuvre	CA28
Partenaires	Coopératives, Négoces, ARVALIS Institut du végétal, Terres Inovia, Chambres d'agriculture, CETA CB 36, UCATA...Groupe adventices BSV, firmes phytosanitaires, fabricants de matériels, ecopphyto 2...
Calendrier	Démarrage en 2017 pour la durée du CAP grandes cultures
Coût	A 18.1 15 jours/an x 550 € x 4 ans = 33 000 € A 18.2 Pour mémoire, somme des actions expérimentation des actions du Cap Filière. A 18.3 Pour mémoire, somme des actions de transfert Coût total : 33 000 €
Participation	A 18.1 50% du coût soit 16 500 €

Conseil Régional	A 18.2 Montant d'aide total pour mémoire 694 880 € A 18.3 Pour mémoire, somme des actions de transfert : 40 150 €. Total aide régionale : 16 500 €
Demande Etat	PRDA lien avec l'action agronomie 121.
Autres financeurs	Autofinancement, Union Européenne au travers du FEADER
Bénéficiaires	Agriculteurs

AXE 2 : Mettre en place des chaînes de valeurs territoriales**Action 2.1 Collaborations inter-acteurs au sein des territoires pour développer la valeur ajoutée et l'agriculture biologique.**

Contexte et problématique	La région Centre Val de Loire est une grande région agricole de « grandes cultures », néanmoins environ la moitié du territoire régional est classé en « zone défavorisées ». La coopération entre entreprises amont-aval est nécessaire afin de garder la valeur ajoutée sur notre territoire au sein de « chaînes de valeurs territoriales ». Le maillage avec la collecte, la transformation et l'élevage est essentiel afin d'assurer un débouché à la diversification des assolements nécessaire pour la réussite de la transition agro-écologique. Cela est particulièrement pertinent pour l'agriculture biologique dont les surfaces affichent une forte croissance avec un questionnement sur l'accompagnement technique, la valorisation des cultures, le stockage... Chaque opérateur économique a des stratégies propres en lien avec ses marchés et ses bassins de production. A chacun de développer des actions spécifiques répondant à leurs opportunités de développement pour créer de la valeur en région.
Objectifs	Développer des projets économiques permettant de partager l'ambition générale des états généraux de l'agriculture de s'inscrire dans une agriculture durable et performante en termes économiques, environnemental et social. Construire des modèles adaptés à la diversité des terroirs, des modes de production et des marchés. Privilégier une approche système, notamment sur les complémentarités entre les filières animales et végétales. Favoriser l'anticipation et le partenariat entre les acteurs
Description action	A 21.1 Animation lié à l'émergence du projet : Appui aux porteurs pour la définition du projet et sa présentation afin qu'il corresponde à ce qui est attendu dans le cadre des projets soutenus dans le CAP GC (Coop de France si statut coopératif, BioCentre si adhérent, NACA si adhérent, CRACVL autres porteurs de projets). A 21.2 Soutien à la réalisation des projets : temps de travail dans l'entreprise pour le chef de projet, investissements, expérimentations, études... Les projets éligibles sont portés par un opérateur économique ayant une activité régionale significative (collecteurs, industriel, groupement de producteurs,...). Ces acteurs doivent s'entourer de partenaires : organismes de développement, instituts techniques et de recherche, opérateurs économiques... Pour être éligible les projets sont en liens avec un ou plusieurs enjeux identifiés lors du diagnostic comme le revenu (création de valeur ajoutée sur le territoire,...), l'efficacité (adaptation au changement climatique,...). Les projets doivent : Répondre à un besoin clairement identifié : débouchés existants ou potentiels dans l'objectif de s'engager sur des volumes, des surfaces sur un territoire. Faire l'objet d'une étude de faisabilité au travers de la mobilisation de références existantes ou à créer (enquête, suivi, expérimentation,...). Comporter un accompagnement collectif (diagnostics, charte de production, certification produit, communication...) L'accompagnement individuel est du ressort des acteurs. Les données commerciales restent confidentielles A 21.3 Animation générale, CRACVL pour mémoire.
Résultats visés	10 projets dont au minimum 2 en agriculture biologique Projets déjà identifiés pour mémoire : Améliorer les performances des systèmes biologiques en grandes

	<p>cultures Développer la lentille verte du Berry Oisellerie, certification produit Production locale de protéines pour les élevages Mélange d'espèces Diversification des assolements (protéagineux, chanvre,...) Soja bio Valorisation du chanvre, paille et graine Lutte contre la bruche en production de féveroles Autres,...</p>
Indicateurs de résultats	<p>Selon les projets : Surfaces développées Volumes commercialisés Emplois créés ou maintenus Création de valeur ajoutée</p>
Indicateurs de suivi	<p>Nombre de projets soutenus Suivi du budget de l'action Nombre de réunion du comité de suivi</p>
Pilote	Chambre Régionale d'Agriculture du Centre Val de Loire
Mise en œuvre	Formation d'un comité de suivi des projets avec les têtes de réseaux, la Région Centre Val de Loire, les services de l'état.
Partenaires	Organismes pertinents vis à vis des projets.
Calendrier	<p>2017 : constitution du comité de suivi. Mise en place des règles de fonctionnement. 2017-2020 : élaboration, sélection et déroulement des projets.</p>
Coût	<p>A 21.1 Accompagnement par les têtes de réseau au montage de projet dans les entreprises : 10 jours par projet x 10 projets x 550 €/jour soit 55 000 €. A 21.2 Soutiens au projet investissement (prestations) 1 500 000 €, expérimentation 300 000 €, matériel 1 500 000 €.soutien à l'animation 55 000 € A 21.3 Animation 15 jours/an soit 33 000 € Coût total : 3 410 000 €</p>
Participation Conseil Régional	<p>A 21.1 50% du coût soit 27 500 € A 21.2 : - temps de coordination dans l'entreprise : 50 % du coût du chef de projet soit 27 500 € - Mise ne place du projet : étude, conseil, 50% du coût soit 750 000 € - Expérimentation 70% du coût soit 210 000 €. - Investissement matériel chez les exploitants agricoles : règle du PCAE sur les conditions d'éligibilité et les taux d'intervention : enveloppe maximum de 360 000 € cf. fiche CAPEX action 2.1 bis A 21.3 Inclus dans l'animation générale. Total aide régionale : 1 375 000 € Cette action au cœur du projet est prioritaire à la mi-parcours dans l'affectation des crédits.</p>
Autres financeurs	A solliciter selon les projets. Conseil régional, Europe au travers du FEADER
Bénéficiaires	Agriculteurs en grandes cultures de la région

Action 2.1 BIS CAPEX Investissements physiques dans les exploitations agricoles.

Contexte et problématique	<p>Les investissements physiques dans les exploitations agricoles accompagnés par la Région doivent améliorer la performance globale et la durabilité des exploitations ou réduire les conséquences de phénomènes climatiques défavorables ou catastrophes naturelles probables.</p> <p>Cadre réglementaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - programme de développement rural régional ou régime SA 39618 (2014/N) pour les exploitations agricoles - règlement n°1407/2013 de minimis hors encadrement agricole
Objectifs	<p>Soutenir la modernisation et l'adaptation des exploitations agricoles (performance économique, conditions de travail)</p> <p>Accompagner la transition agro-écologique pour une agriculture plus respectueuse de l'environnement qui préserve les ressources (réduction des intrants, performance énergétique, développement des signes d'identification de la qualité et de l'origine, préservation de la biodiversité, de l'eau...), améliore les conditions d'hygiène et de bien-être animal</p> <p>Renforcer le développement de l'agriculture biologique</p> <p>Améliorer l'autonomie alimentaire des exploitations agricoles</p> <p>Prévenir les dommages et atténuer les risques causés par des phénomènes climatiques défavorables.</p> <p>Ces objectifs seront priorisés et déclinés de façon plus précise dans chaque fiche en fonction des priorités de la filière.</p>
Description action	Actions issues des projets des actions 1.6 la transition numérique au service de l'agro-écologie et 2.1 Collaborations inter-acteurs au sein des territoires...
Résultats visés	Ceux des actions 1.6 et 2.1 en lien avec les objectifs généraux de la fiche.
Indicateurs de suivi et de résultats	<p>Outre le suivi financier réalisé par la Région, l'avancement des projets financés sera démontré par l'atteinte d'indicateurs de réalisation, les indicateurs demandés par la Région définis ci-dessous ainsi que 3 indicateurs maximum proposés par la filière et qui permettront d'évaluer l'atteinte des objectifs de la Région déclinés dans le CAP filière.</p> <p>Indicateurs de réalisation minimums :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'exploitations agricoles soutenues : - dont nombre d'exploitations agricoles soutenues en AB - dont d'exploitations agricoles soutenues en SIQO - Nombre de projets d'investissements par type de matériel.
Pilote	Chambre Régionale d'Agriculture du Centre Val de Loire
Mise en œuvre	Formation d'un comité de suivi des projets avec les têtes de réseaux, la Région Centre Val de Loire, les services de l'état.
Partenaires	Organismes pertinents vis à vis des projets.
Calendrier	<p>2017 : constitution du comité de suivi. Mise en place des règles de fonctionnement.</p> <p>2017-2020 : élaboration, sélection et déroulement des projets.</p>
Conditions d'éligibilité	<ul style="list-style-type: none"> - tout porteur de projet d'un investissement physique est orienté prioritairement vers un CAP filière. En cas de non-éligibilité, il sera orienté vers un autre dispositif (par exemple un Contrat Régional de Solidarité Territoriale). - un seul dossier de demande de subvention régionale par porteur de projet sur la durée du CAP filière, sauf exception précisée dans le CAP filière liée à la

	<p>mise en place d'un dispositif spécifique justifié.</p> <ul style="list-style-type: none"> - hors financement par le FEADER, l'investissement ne doit pas être réalisé avant la notification de l'aide - le siège de l'exploitation est situé en région Centre – Val de Loire - pour les constructions / extensions de bâtiments : charpente et bardage bois (sauf si la travée est supérieure à 15 mètres, auquel cas seul le bardage bois est obligatoire), - pour les frais généraux liés aux investissements soutenus : maximum 10% du montant des investissements matériels <p>Ne sont pas éligibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les dépenses d'auto construction (dans ce cas, seuls les matériaux sont éligibles), - le matériel d'occasion, - les consommables (matériel, outillage qui se consomme par le premier usage ou peut être considéré comme entièrement consommé dans l'exercice de son acquisition) - le matériel de simple remplacement (seuls sont éligibles les dépenses d'acquisition d'un bien en remplacement d'un bien amorti au plan comptable selon les normes comptables en vigueur). - la plantation de plantes annuelles, les investissements de mise aux normes pour les normes de plus de 12 mois (interdiction réglementaire dans les lignes directrices agricoles), - les investissements relatifs à l'irrigation et tout investissement induisant un prélèvement dans la nappe phréatique. - le matériel roulant, sauf investissement spécifique justifié dans le CAP filière - les bâtiments de stockage autres que ceux listés dans le CAP. <p>Ne sont pas éligibles car financés par ailleurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les investissements relatifs à la méthanisation, - les investissements liés à la transformation / commercialisation à la ferme (financement Contrat Régional de Solidarité Territoriale)
<p>Plafond de dépenses et taux de subvention (hors et avec FEADER)</p>	<p>Plafond de dépenses éligibles :</p> <p>Le plafond de dépenses éligibles pour les investissements améliorant la performance globale et la durabilité de l'exploitation agricole (points 143 (a) et (b) des lignes directrices agricoles) est fixé à 90 000 euros.</p> <p>Pour les projets structurants, notamment les projets portés par des stations d'expérimentation, ce critère sera examiné au cas par cas.</p> <p>Minimum de dépenses éligibles :</p> <p>Le minimum de dépenses éligibles est de 10 000 euros afin que les dossiers puissent être inscrits dans le cadre du PCAE.</p> <p>Les comités de filière ou autres comités concernés (comité Ecophyto par exemple) peuvent proposer des projets d'investissement dans les exploitations agricoles de plus petite ampleur. Dans ces cas, le minimum de dépenses éligibles sera ramené à 4000 euros.</p> <p>Financement hors FEADER</p> <p>Pour les projets dont les dépenses éligibles sont inférieures à 10 000 €</p>

	<p>Taux d'aide de base pour toutes les filières : 20%</p> <p>Bonifications : Bonification systématique commune à toutes les filières : Agriculture Biologique et signes d'identification de la qualité et de l'origine : 10% minimum</p> <p>Taux d'aide maximum de la Région : 40%, identique dans tous les CAP et quel que soit le plafond réglementaire qui s'applique</p> <p>En cas de co-financement (par FranceAgrimer, Agences de l'eau...), les taux d'aides seront précisés au cas par cas en fonction des projets qui seront identifiés par le Comité de filière.</p> <p>Pour les projets dont les dépenses éligibles sont supérieures à 10 000 € mais qui sont non retenus en contrepartie du FEADER (non éligibles / non sélectionnés après instruction)</p> <p>Le taux d'aide publique et les bonifications possibles sont celles du type d'opération concerné du PDR mais l'encadrement réglementaire est le régime SA 39618 (2014/N). Ces taux s'appliquent en fonction des dépenses inscrites dans le CAP.</p> <p>Financement hors FEADER</p> <p>Pour les projets dont les dépenses éligibles sont strictement supérieures à 10 000 €</p> <p>Le taux d'aide et les bonifications sont ceux de chaque type d'opération du PDR et s'appliquent en fonction des dépenses éligibles inscrites dans le CAP.</p>
Bénéficiaires	<p>Les bénéficiaires retenus sont en général ceux qui sont définis dans le programme régional de développement rural :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les exploitants agricoles individuels (exploitants à titre principal ou à titre secondaire) - Les sociétés ayant pour objet la mise en valeur directe d'une exploitation agricole et exerçant une activité agricole, - Les fondations, associations, - Les établissements publics d'expérimentation agricole exerçant une activité agricole, <p>Les établissements d'enseignement et de recherche reconnus comme tels par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, exerçant une activité agricole.</p> <p>Certains autres bénéficiaires peuvent être aidés, avec un cadre réglementaire différent (ce ne sont pas des « exploitations agricoles » mais cette fiche peut être utilisée dans quelques cas exceptionnels) :</p> <p>Il pourra s'agir notamment des centres équestres, des stations d'expérimentation qui ne sont pas des exploitations agricoles par exemple.</p>

Adapter nos filières d'excellence aux évolutions locales et internationales.**Action 2.2 Accompagner les agriculteurs de la région Centre Val de Loire dans la relance Nationale du blé dur.**

Contexte et problématique	<p>La France est le deuxième producteur européen de blé dur et possède des atouts sur les plans agronomiques et logistiques pour développer sa production. Les filières céréalières, avec le «plan de relance blé dur» s'engagent à développer la production et la qualité de cette espèce avec l'ambition de consolider sa place au niveau international, d'assurer l'approvisionnement des industries françaises, et d'apporter des perspectives en termes de diversification et de rentabilité économique pour les exploitations agricoles.</p> <p>La région Centre produit 25% de la production nationale de blé dur. Cette culture, développée dans notre région depuis les années 60 est adaptée à certains de nos contextes pédoclimatiques. Elle permet une diversification des assolements et sécurise économiquement les exploitations par une marge variable mais élevée en moyenne. Les producteurs ont acquis un savoir-faire qui leur permet de maîtriser cette culture délicate dont les critères de qualités sont nombreux et sensibles.</p> <p>En septembre 2016, le comité technique régional qui regroupe l'ensemble des organismes économiques et de développement a fait part de son intérêt pour intégrer le cap filière Grandes Cultures au travers de cette fiche action en vue de traiter les défis qui se présentent en région.</p>
Objectifs	<p>Développer la culture de blé dur au-delà de 60 000 ha (qui constitue selon les experts du comité régional la surface minimale pour organiser la filière) en visant 100 000 ha à la fin du projet de filière. Sécuriser techniquement les cultures face aux nouveaux aléas économiques et climatiques (alimentation azotée, maîtrise des maladies et en particulier de la fusariose et des mosaïques, maîtrise de la qualité et en particulier de la moucheture).</p>
Description action	<p>A 2.21 Animer le comité technique : 3 réunions par an, animation du réseau d'expérimentation ou d'études, organisation du plan de communication.</p> <p>A 2.22 Acquérir de nouvelles références : fertilisation azotée (en complément de l'action SolInAzo pour le blé tendre déposé à l'AAP PEI de 2016), analyses qualité des variétés.</p> <p>A 2.23 Mieux comprendre la moucheture pour la maîtriser : analyses mycologiques et technologiques d'échantillons provenant d'enquêtes au champ, via les OS ou d'expérimentations. Liens avec l'utilisation des trieurs optiques chez les OS.</p> <p>A 2.24 Communication. Journées techniques à destination des agriculteurs, rédaction d'un guide de culture régional (adaptation/mise à jour du guide national). Edition et diffusion auprès des producteurs.</p>
Indicateurs de résultats	<p>Relance de l'animation régionale des acteurs de la recherche, du développement, de la collecte et valorisation de la filière du blé dur. Amplifier la dynamique de filière existante.</p> <p>Innover dans la conduite de la culture et sa valorisation (trieur optiques)</p> <p>Sensibiliser les agriculteurs de la région Centre Val de Loire à la prise en compte de cette culture dans leur assolement.</p>
Indicateurs de suivi	<p>Superficie régionale en blé dur et qualité de la récolte.</p> <p>Nombre de réunions du comité technique</p> <p>Définition de nouvelles stratégies de fertilisation azotée</p> <p>Réalisation d'une étude sur la moucheture du champ à l'OS avec la</p>

	valorisation du triage optique. Réalisation d'une journée technique annuelle à destination des agriculteurs. Publication d'un guide technique régional sur la conduite du blé dur. Réalisation d'une journée nationale filière blé dur en région Centre.
Pilote	ARVALIS Institut du végétal
Mise en œuvre	ARVALIS Institut du végétal, Chambres d'agriculture, OS et plus particulièrement les potentiels demandeurs d'une aide sur l'acquisition d'un trieur optique.
Partenaires	France AgriMer, INRA, sélectionneurs.
Calendrier	Démarrage en 2017 pour la durée du CAP grandes cultures
Coût	A 22.1 Prise en charge d'une réunion du comité 3 jours x 550 € x 4 ans soit 6 600 € A 22.2 Acquisition de références nouvelles expérimentation : 52 jours x 550 € x 4 an soit 114 400 € A 22.3 Etude moucheture 19 900 € dont 14 400 € d'analyses. A 22.4 Communication : 13 900 € Coût total action : 154 800 €
Participation Conseil Régional	A 22.1 50% de la prise en charge d'une réunion par an soit 3 300 € A 22.2 70% du coût d'expérimentation soit 80 080 € A 22.3 50% du coût des analyses soit 7200 € A 22.4 20 % des dépenses éligibles à l'AAP transfert soit 2 780 € maximum. Total aide régionale : 93 360 €
Demande Etat	Eventuelle via AAP France AgriMer.
Autres financeurs	ARVALIS Institut du végétal – Chambres d'Agriculture - Coopératives – Négociants.
Bénéficiaires	Agriculteurs, organismes de la filière blé dur.

Action 2.3 Pour un développement durable de la filière betteravière au champ : protection des silos en lien avec l’allongement des campagnes.

Contexte et problématique	<p>La betterave sucrière cultivée par 1 800 planteurs couvre 31 000 ha en région Centre VdL et dispose de deux sucreries : Pithiviers et Corbeilles-en-Gâtinais (Cristal Union), et deux sucreries-distilleries : Artenay (Tereos) et Toury (Cristal Union) qui emploient 680 salariés (hors saisonniers). Les quotas sucre disparaîtront le 1er octobre 2017. Les betteraviers français devront s'adapter à un marché libéralisé, concurrentiel et volatil avec de nouvelles opportunités de marchés (export, chimie verte...). La filière régionale souhaite développer sa production et sa compétitivité, en effet. Cela passe par un accroissement des surfaces et un allongement de la campagne de transformation. De nouveaux équilibres entre performance économique et protection de l'environnement sont à trouver : limiter les sorties de terre des champs, préservation des betteraves du pourrissement du fait de l'allongement des campagnes (nous sommes la seule région où le bâchage automatique n'est pas déployé), acceptation sociale du développement des transports.</p>
Objectifs	<p>Accompagner le développement de la production en améliorant la conservation des betteraves en silo.</p> <p>Gagner en efficacité économique : maîtrise des coûts de transport.</p> <p>Communiquer sur les propositions de la filière pour répondre aux demandes sociétales, et anticiper sur des problématiques d'accessibilité et de traversée de communes.</p>
Description action	<p>A 23.1 Protection des silos de betterave au champ :</p> <p>Test paillage</p> <p>Test bâchage mécanisé des silos, identifier une formulation de bâche résistante, adapté à des tas de 16 m, réutilisable et facilement mécanisable</p> <p>A 23.2 Communication auprès du grand public et des élus :</p> <p>Création d'une maquette au 1/32ème d'une parcelle de betterave en cours de manutention (avec présentation de matériel miniature)</p> <p>Promotion sur des stands de communication grand public sur des manifestations para-agricoles</p>
Indicateurs de résultats	<p>Un état des lieux préalable à l'action sur les pertes subies et le pourcentage de silos couverts est requis pour constater l'impact du projet.</p> <p>Nombre de silos de betterave protégé par les nouvelles techniques</p> <p>Taux de pourriture / taux de racine gelée.</p> <p>Journée de démonstration/restitution</p>
Indicateurs de suivi	<p>Nombre de réunion de concertation avec les opérateurs de filière.</p> <p>Nombre de partenaires impliqués</p> <p>Compte-rendu, communication sur la protection des silos au champ.</p> <p>Nombre et type d'actions de communication</p>
Pilotes	<p>Coordination du Projet : Coop de France Centre.</p>

	Le Syndicat Régional Betteravier pilotera l'action communication.
Mise en œuvre	Coop de France Centre, Syndicat Régional Betteravier, Tereos & cristal Union
Partenaires	Tout acteur de la filière betteravière, Comité des plastiques agricoles Institut Technique de la Betterave (ITB) et Union des Syndicats Betteraviers de l'Ile-de-France (USBIF)
Calendrier	4 ans
Coût annuel	A 23.1 : Conservation des silos. Action paillage : Coordination appui méthodologique : 2 jours par an soit 4 400 €. Mise en œuvre de 5 plateformes d'essais de paillage sur 3 ans : 3 jours par plateforme soit 24 750 € Action bâchage mécanisé : Appui méthodologique : 10 jours par an pendant trois ans soit 16 500 € Prestations. Identifier une formulation de bâche résistante, adapté à des tas de 16 m, réutilisable : 20 jours année 1 soit 11 000 € Prestation de bâchage : Campagne de test sur chantier (3 silos) de pose et de dépose évalué à 30 000 €. Fourniture des bâches : prise en charge par les sucreries et industriel du plastique A 23.2 : Communication démonstration et restitution auprès des agriculteurs : 16 500 €. Total : 103 150 € €
Participation Conseil Régional	A 23.1 : 50% du coût d'appui méthodologique à la mise en place de l'expérimentation soit 2 200 € - 50 % du test de paillage : 12 375 € - 50 % du coût de formulation des bâches : 5 500 € - 50 % du coût des tests et prestation bâchage soit 15 000 € - 50 % appui méthodologique : 8 250 € A 23.2 : Communication des techniques auprès des agriculteurs : 20 % des coûts éligibles dans le cadre de l'AAP transfert soit 3 300 € Total aide régionale : 46 625 €
Demande Etat	
Autres financeurs	Coopératives Tereos & Cristal Union, Fabricant de plastique, Union Européenne via le FEADER
Bénéficiaires	Agriculteurs, usines sucrières, Cuma ETA

Action 2.4 Valorisation et plus-value de la culture de la luzerne sur nos territoires en Région Centre Val de Loire

Contexte et problématique	<p>La luzerne est une culture stratégique sur le plan agronomique dans les systèmes céréaliers conventionnels et biologiques mais économiquement sa valorisation en fourrage, hors déshydratation, est peu rémunératrice. Bio Centre estime à 1 400 ha les surfaces supplémentaires d'ici deux ans du fait des conversions en AB. Or Il y a déjà un manque de débouchés réguliers : les éleveurs sont pour la plupart autonome, des zones de production sont dépourvues d'élevages à proximité. Une usine de déshydratation est présente mais le périmètre de collecte est restreint. Néanmoins il existe des zones déficitaires ou il serait intéressant de créer des échanges réguliers et la région Centre Val-de Loire dispose d'opportunités :</p> <p>Un bassin d'élevage Caprin avec 5 appellations AOC, avec une obligation du lien au sol pour la nourriture des animaux (à 95% en AB).</p> <p>Un nombre important de bassin d'alimentation de captage où la luzerne économe en intrants pourrait se développer.</p> <p>Un positionnement logistique au centre de la France.</p> <p>Un potentiel d'exportation vers le Moyen-Orient (projet FAM porté par 4 régions : Centre, Paca, Grand Aquitaine et Occitanie).</p>
Objectifs	<p>Conduire les opérateurs à se positionner sur la pertinence et la faisabilité à minima d'une unité industrielle régionale en zone sud de la région couvrant 2000 ha de luzerne.</p> <p>Favoriser les échanges locaux. Pérenniser les échanges conjoncturels pour mettre en place une filière locale en circuit court.</p>
Description	<p>A 24.1 Etude d'une unité industrielle régionale de transformation.</p> <p>A 24.2 Etude valorisation locale en circuit court.</p>
Indicateurs de résultats	<p>Réalisation des études</p> <p>Nombre de nouveaux outils de valorisation de la luzerne sur le territoire</p> <p>Nombre d'échanges locaux.</p>
Indicateurs de suivi	<p>Nombre de réunion de concertation avec les opérateurs de filière</p> <p>Mise en place du cahier des charges des études.</p>
Pilotes	Région Centre VdL, CRACVL
Mise en œuvre	Cabinet pour l'étude régionale
Partenaires	Instituts, chambre d'agriculture, Coop de France, NACA, Biocentre, Fertiberry, Opérateurs économiques (coopérative, Sidesup...)
Calendrier	Durée du programme – 4 ans
Coût	<p>A 24.1 : 55 000 €</p> <p>A 24.2 : 8 250 €</p> <p>Total : 63 250 €</p>
Participation Conseil Régional	<p>A 24.1 : 100% du coût de l'étude : 55 000 €</p> <p>A 24.2 : pour mémoire programme d'actions BIOCENTRE</p> <p>Total aide régionale : 55 000 €</p>
Autres financeurs	Agence de l'eau à solliciter.
Bénéficiaires	Agriculteurs Conventionnels et Bio – céréaliers et polyculteurs-éleveurs.

AXE 3 : Communiquer et informer**Action 3 Communiquer sur la réalité de filière grande cultures en région Centre Val de Loire : enjeux stratégiques, qualité et emploi.**

Contexte et problématique	Le diagnostic de filière met en avant la communication comme un enjeu important. En effet les acteurs font le constat d'un déficit de communication tant vers le grand public, qu'envers nos clients et au niveau de la profession elle-même. La méconnaissance du secteur détourne les personnes en recherche d'emploi et les jeunes d'opportunités de métiers. Le lien entre les producteurs et les clients en 1er et 2nd transformation ou à l'export reste diffus. L'intérêt de l'export pour la région est à partager en dehors de la profession. L'importance des outils industriels (malterie, sucrerie, silos...) dans le dynamisme de l'emploi en zone rurale n'apparaît pas toujours clairement à la population. En matière d'actions existantes, Passion Céréales a une démarche régionale qui vise à créer une dynamique de dialogue positive en mobilisant les élus, les relais d'opinion, les scolaires... La réalisation d'actions en synergie avec les activités de Passion Céréales est toujours recherchée. Des coopératives, des organismes de développement organisent des journées portes ouvertes à destination des élus notamment, du public étudiant et plus généralement du grand public. Ces actions sont organisées dans le cadre de stratégies internes de communication liées à leur implantation sur le territoire. Le développement de la filière passe par cette communication mais aussi par les échanges qu'elle aura su capitaliser.
Objectifs	Communiquer auprès des élus et des relais d'opinion autour des réalités de la filière grandes cultures Développer des actions vers le monde agricole et/ou le grand public pour communiquer sur les réalités positives de la filière. Communiquer sur les actions du projet de la filière et le faire connaître largement
Description Action	A 3.1 Organisation d'un évènement Tech et Bio régional. A 3.2 Journée régionale blé dur en lien avec une manifestation nationale A 3.3 visite de site A 3.4 Deux journées de valorisation du projet de la filière. A 3.5 Autres actions de communication de la filière : outils et diffusions.
Indicateurs de résultats	Mobilisation autour des journées de visite et de filière Appropriation d'une communication collective concertée.
Indicateurs de suivi	Nombre de journée d'échange Nombre de journée de filière Nombre de jours consacrés à l'animation des réseaux et à la communication Mise en place d'outils de communication et opération de diffusion
Pilotes	Chambre régionale d'agriculture du Centre Val de Loire
Mise en œuvre	Tous les partenaires
Partenaires	Passion céréales et acteurs concernées par les visites et journées de filière.
Calendrier	2017-2020
Coût	A 3.1 Tech et Bio : 110 k€ A 3.2 Journée blé dur : 75 k€ A 3.3 Signature du CAP : Visite laboratoire et industries avec élus estimation 4 000 € A 3.4 Evènements associés : estimation en moyenne de 30 k€ très variable selon organisation de 1 000 € à 60 000 € (Céréanov 2016,

	Journée Luzerne 2015, InnovAgri 2014, MécaCéréales 2013,...) coût : 64 000 € A 3.5 Autres actions de communication : 40 000 €. Total coût : 289 000 €
Demande Conseil Régional	A 3.1 20 % des dépenses éligibles à l'AAP transfert soit 22 000 € A 3.2 et A 3.4 Prise en charges de 50 % des coûts externes d'organisation (location de salle, frais d'intervention, repas ... plafonné à 4 000 € par journée pour les journées filières soit 12 000 € (3 journées sur la durée du CAP). A 3.3 Prise en charge de 100 % des dépenses externes pour la signature du CAP plafonné à 4 000 € pour la journée A 3.5 Autres actions de communication filière : 50% coût soit 20 000 € Total aide régionale : 58 000 €.
Autres financeurs	Union Européenne au travers du FEADER. Autofinancement.
Bénéficiaires	Agriculteurs, habitants de la région Centre Val de Loire

Action	Description	Temps	Prestation	Matériel	Montant	%PRDA	%Aide	Aide	Expé	Transfert	AT	animation fonctionnément étude	communication	investissement	Dont AB	FEADER
																Montant
AXE 1 : Gagner en compétitivité et durabilité afin de pérenniser les entreprises																
1.1 Prospectives et stratégies, "accompagner et soutenir la mutation des entreprises agricoles"																
A 11.1 Diagnostic, identification leviers	Acquisition, traitement données				65 000		50%	32 500 €				32 500 €				
A 11.2 Evaluation enjeux, prospective	Etudes				65 000		50%	32 500 €				32 500 €				
A 11.3 Diffusion	Communication, mise en œuvre	30 000			30 000		50%	15 000 €					15 000 €			
	Animation générale	11 000			11 000		pm convention CRAC									
		41 000	-	-	171 000		Total 1.1	80 000 €								
1.2 Appui au conseil à destination des agriculteurs																
A 12.1 Appui au conseil	coût plafonné à 400€/j	247 500			247 500		nc	90 000 €			90 000 €					
A 12.2 Coordination	Animation	13 750			13 750		pm convention CRAC	- €								
		261 250	-	-	261 250		Total 1.2	90 000 €								
1.3 Co-construire de nouveaux mécanismes dans un environnement instable																
A 13.1 Appui aux partenaires à la réflexion	participation groupe de travail/études	110 000			110 000		50%	55 000 €				55 000 €				
A 13.2 Soutien fond	dotation fond de				1 000			hors CAP								

Action	Description	Temps	Prestation	Matériel	Montant	%PRDA	%Aide	Aide	Expé	Transfert	AT	animation fonction nement étude	communication	investissement	Dont AB	FEADER
																Montant
de garantie	garantie															
A 13.3 Animation	animation et coordination de l'action	2 750			2 750		pm convention CRAC	- €								
		112 750	-	-	1 112 750		total 1.3	55 000 €								

Réussir la transition écologique , nouveau levier de développement

1.4 Changement climatique et grandes cultures en région Centre VdL : anticiper pour s'adapter, atténuer pour durer

A 14.1 Acquisition de références pour la transition agro-écologique	Essais	158 400			158 400	30%	50%	79 200 €	79 200 €							
A 14.2 Luzerne	Essais	66 000			66 000	0%	70%	46 200 €	46 200 €							
	Suivi parcelles	52 800	2 500		55 300		50%	27 650 €				27 650 €				
A 14.3 Stockage du Carbone	Suivi groupes, analyses	99 000			99 000	30%	20%	19 800 €				19 800 €			3 300 €	
	Analyses fertilité (REVA)		160 000		160 000		50%	80 000 €				80 000 €				
	Expérimentation	255 200			255 200	30%	50%	127 600 €	127 600 €							
	Analyses carbone		3 000		3 000		50%	1 500 €				1 500 €				
A 14.4 Efficience de l'eau	Nouvelles références	88 000			88 000	30%	50%	44 000 €	44 000 €							
	Combinaison facteurs	44 000			44 000	0%	70%	30 800 €	30 800 €							
A 14.5 Agroforesterie	Animation	44 000			44 000	0%	50%	22 000 €				22 000 €				

Action	Description	Temps	Prestation	Matériel	Montant	%PRDA	%Aide	Aide	Expé	Transfert	AT	animation fonctionnement étude	communication	investissement	Dont AB	FEADER
																Montant
A 14.6	transfert	8 250			8 250		20%	1 650 €		1 650 €						6 600 €
		815 650	165 500	-	981 150		Total 1.4	480 400 €								
1.5 Maîtriser le désherbage pour rester compétitif																
A 15.1	Suivi groupes	88 000			88 000		50%	44 000 €				44 000 €				
A 15.2	Acquisition de références	110 000			110 000		70%	77 000 €	77 000 €							
A 15.3	Animation	15 400			15 400		50%	7 700 €				7 700 €				
A 15.4	Transfert - communication	22 000	16 000		38 000		20%	7 600 €				7 600 €				30 400 €
		235 400	16 000	-	251 400		Total 1.5	136 300 €								
1.6 La transition numérique au service de l'agro-écologie																
A 16.1	Animation	33 000			33 000		50%	16 500 €				16 500 €				
A 16.2	Etudes préables au déploiement				160 000		50%	80 000 €				80 000 €				
A 16.3	Investissement			1 000 000	1 000 000		en fonction de la fiche CAPEX	240 000 €						240 000 €		120 000 €
A 16.4	Communication	définir les actions			66 000		20%	13 200 €		13 200 €						52 800 €
		99 000	-	1 000 000	1 259 000		Total 1.6	349 700 €								
1.7 Biodiversité																
A 17.2	accompagnement de projet en lien avec les thématique	160 000			160 000		50%	80 000 €				80 000 €				

Action	Description	Temps	Prestation	Matériel	Montant	%PRDA	%Aide	Aide	Expé	Transfert	AT	animation fonction nement étude	communication	investissement	Dont AB	FEADER
																Montant
	s identifiées															
		160 000	-	-	160 000		TOTAL 1.7	80 000 €								
1.8 Animer le réseau d'expérimentation afin de produire des références à partager																
18.1	coordination expérimentation CAP	33 000			33 000		50%	16 500 €				16 500 €				
		33 000	-	-	33 000		TOTAL 1.8	16 500 €								
							TOTAL AXE 1	1 287 900 €								
AXE 2 : Mettre en place des chaînes de valeur territoriales																
2.1 Collaborations inter-acteurs au sein des territoires pour développer la valeur ajoutée et l'AB																
A 21.1 Appui	aide au montage des projets	55 000			55 000		50%	27 500 €				27 500 €			5 500 €	
A 21.2 Soutien au projets d'entreprise	Mise en place projet :études, conseil, temps de travail, coût de certification ...				1 500 000		50%	750 000 €						750 000 €	150 000 €	
	Suivi du projet	55 000			55 000		50%	27 500 €				27 500 €				
	Expérimentation	300 000			300 000		70%	210 000 €	210 000 €						42 000 €	
	Investissements				1 500 000		en fonction de la fiche CAPEX	360 000 €						360 000 €	100 000 €	180 000 €
A 21.3		33 000			33 000		pm									

Action	Description	Temps	Prestation	Matériel	Montant	%PRDA	%Aide	Aide	Expé	Transfert	AT	animation fonction nement étude	communication	investissement	Dont AB	FEADER	
																	Montant
Animation							convention CRAC										
		443 000	1 500 000	1 500 000	3 443 000		Total 2.1	1 375 000 €									

Adapter nos filières d'excellences aux évolutions locales et internationales

2.2 Accompagner les agriculteurs du CVDL dans la relance Nationale du blé dur

A 22.1	Animation	6 600			6 600		50%	3 300 €				3 300 €					
A 22.2	Expérimentation	114 400			114 400		70%	80 080 €	80 080 €								
A 22.3	Etude moucheture	5 500	14 400		19 900		50%	7 200 €				7 200 €					
A 22.4	transfert des résultats	13 900			13 900		20%	2 780 €									11 120 €
		140 400	14 400	-	154 800		Total 2.2	93 360 €									

2.3 Développement durable filière betteravière

A 23.1	action de paillage des silos																
	Appui méthodologique	4 400			4 400		50%	2 200 €				2 200 €					
	test de paillage	24 750			24 750		50%	12 375 €				12 375 €					
	action de bachâge				-												
	identification formulation bâches résistantes	11000			11 000		50%	5 500 €				5 500 €					
	campagne de test de bachâge	16500			16 500		50%	8 250 €				8 250 €					
	Prestation bachâge		13 500		13 500		50%	6 750 €				6 750 €					

Action	Description	Temps	Prestation	Matériel	Montant	%PRDA	%Aide	Aide	Expé	Transfert	AT	animation fonction nement étude	communication	investissement	Dont AB	FEADER
																Montant
	Appui méthodologique	16500			16 500		50%	8 250 €				8 250 €				
A 23.2	Démonstration/restitution auprès des agriculteurs	16 500			16 500		20%	3 300 €		3 300 €						13 200 €
		89 650	13 500	-	103 150		Total 2.3	46 625 €								

2.4 Valorisation et plus-value de la culture de la luzerne en région Centre VdL

A 24.1	Etude régionale		55 000		55 000		100%	55 000 €				55 000 €				
A 24.2	Valorisation locale BioCentre	8 250			8 250		50%	pm convention globale Biocentre							pm convention globale Biocentre	
		8 250	55 000	-	63 250		Total 2.4	55 000 €								
AXE 3 : Communiquer																
A 3.1	Tech et Bio	110 000			110 000		20%	22 000 €		22 000 €						88 000 €
A 3.2	Journée blé dur	75 000			75 000		50% plafond 4 000 €	4 000 €					4 000 €			
A 3.3	Signature - visite de site				4 000		100%, plafond 4 000 €	4 000 €					4 000 €			
A 3.4	2 Journées associées à définir				60 000		50 % plafonné à 4000 €	8 000 €					8 000 €			
A 3.5	Autres actions de communication		40 000		40 000		50%	20 000 €					20 000 €			

Action	Description	Temps	Prestation	Matériel	Montant	%PRDA	%Aide	Aide	Expé	Transfert	AT	animation fonction nement étude	communication	investissement	Dont AB	FEADER
																Montant
	ion filière															
		185 000	40 000	-	289 000		Total 3	58 000 €								
TOTAUX		2 624 350	1 804 400	2 500 000	8 282 750			2 915 885 €	694 880 €	40 150 €	90 000 €	687 075 €	51 000 €	1 350 000 €	300 800 €	502 120 €
								100%	24%	1%	3%	24%	2%	46%		

**Pour
mémoire**

Ecophyto 2	1 200 000 €
Fond régional de garantie	1 000 000 €
FEADER	502 120 €
TOTAL GENERAL CAP + autres aides filières	5 618 005 €
PEI AZOTE	217 449 €
Trieur optiques(pm financement DISDI)	500 000 €